

MÉMOIRE SUR LES

**Priorités des intervenants canadiens ayant un intérêt dans le commerce
bilatéral ou trilatéral en Amérique du Nord, entre le Canada, les
États-Unis et le Mexique**

soumis au

Comité permanent du commerce international

présenté par

TRADE JUSTICE PEI

**188, rue Prince, appartement 601
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 4R9**

Le 3 octobre 2017

MEMBRES DE TRADE JUSTICE PEI

Citizens' Alliance of Prince Edward Island

Conseil des Canadiens

Cooper Institute

Don't Frack PEI

ECO-PEI

Fédération du travail de l'Île-du-Prince-Édouard

Food Security Network de l'Île-du-Prince-Édouard

Groupe Atlantique du Sierra Club

Latin American Mission Program

MacKillop Centre for Social Justice

Maritimes-Guatemala Breaking the Silence – Île-du-Prince-Édouard

PEI Health Coalition

PEI Nurses Union

PEI Public Transit Coalition

Save Our Seas and Shores -- Île-du-Prince-Édouard

Syndicat canadien de la fonction publique – Île-du-Prince-Édouard

Syndicat des employés du secteur public de l'Île-du-Prince-Édouard

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce

Union nationale des fermiers, région 1, district 1

Trade Justice PEI est une coalition de 20 groupes créée à l'automne 2013. Les 20 groupes se sont réunis en raison de leur préoccupation commune au sujet du programme commercial du gouvernement fédéral. Depuis, nous nous sommes réunis régulièrement et avons étudié la façon dont la politique commerciale du Canada a une incidence sur l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) : ses habitants, ses agriculteurs, ses terres et son environnement et le fonctionnement de sa démocratie.

Le présent mémoire sera divisé en deux parties : la partie 1 et la partie 2.

La partie 1 portera principalement sur les principaux éléments que devrait comporter, selon nous, une politique de rechange idéale réellement équitable et durable.

La partie 2 portera principalement sur les améliorations pouvant être apportées au texte de l'ALENA existant et sur les secteurs à l'égard desquels les négociateurs canadiens ne doivent permettre aucun recul.

Partie 1

Il existe de nombreux cadres commerciaux possibles

- Le gouvernement du Canada, lorsqu'il parle d'« accords commerciaux », renvoie à un cadre commercial très précis : le modèle utilisé pour les accords de « libre-échange » des 30 dernières années.
- Ce modèle est fondé sur le principe selon lequel le libre accès aux marchés sans conditions, tandis que les droits des investisseurs priment, constitue le résultat suprême des règles en matière de commerce.
- En principe, ce modèle empêche la prise de règlements ou l'ingérence dans le marché pour le bien public (p. ex. des politiques visant à assurer une répartition équitable des richesses, des politiques qui protègent l'assise territoriale de l'Î.-P.-É. ou des politiques de protection de l'environnement).
- Dans ce modèle, les règles sur l'accès au marché, les règles en matière d'approvisionnement et les dispositions sur la propriété intellectuelle viennent consolider les droits des investisseurs, qui sont appliqués au moyen de puissants mécanismes de règlement des différends.
- Il existe de nombreux cadres commerciaux possibles différents dont pourraient parler les Canadiens.

Aux fins du présent mémoire, nous appellerons le cadre utilisé pour tous les accords conclus par le Canada au cours des 30 dernières années le cadre axé sur les « droits des investisseurs ».

Perte d'autonomie stratégique de l'Î.-P.-É. en raison d'accords axés sur les droits des investisseurs

Lors de sa création il y a quatre ans, Trade Justice PEI a examiné les principaux aspects des accords commerciaux modernes, notamment les droits de propriété intellectuelle, la coopération réglementaire, les règles en matière d'approvisionnement, les règles contraignantes relatives à l'accès au marché, les dispositions liées au règlement des différends entre les investisseurs et l'État et l'interdiction des compensations.

Nous avons été troublés par les façons dont ces aspects du modèle étaient incompatibles avec de nombreuses options de politiques sociales que les Prince-Édouardiens souhaitent mettre en place ou pourraient très bien vouloir mettre en place plus tard. Nous avons pris en compte des domaines comme le transport en commun interurbain, l'agriculture durable (un important problème à l'Î.-P.-É.), le développement économique local et la force de nos collectivités rurales, les soins de santé et l'accessibilité des médicaments, le développement de l'énergie éolienne, la transformation des aliments de la mer à valeur ajoutée, la protection de notre estuaire fragile et de nos écosystèmes côtiers, les politiques audacieuses d'atténuation des changements climatiques qui profitent aux entreprises locales et la création continue d'actifs appartenant au secteur public et d'emplois bien rémunérés dans le secteur public.

Inégalités grandissantes

Au cours des dernières années, des modèles informatisés et des études empiriques ont démontré que les accords axés sur les droits des investisseurs ne constituent pas un outil pour une prospérité commune et qu'ils contribuent plutôt à accroître les inégalités. Ces études et modèles comprennent notamment les suivants :

- Les études sur l'équilibre générées par ordinateur portant sur l'AECG et le PTP qui ont utilisé l'outil de modélisation des politiques mondiales des Nations Unies pour prédire que du chômage et des inégalités accrues découleraient des deux accords¹.
- Les études empiriques citées par Dani Rodrick, professeur en économie politique internationale à la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard².

¹ Étude de l'Université Tufts « Trading Down: Unemployment, Inequality and other risks of the Trans-Pacific Partnership Agreement ». Jeronim Capaldo et Alex Izurieta, avec Jomo Kwame Sundaram.

« CETA without Blinders », Pierre Kohler et Servaas Storm de la Global Development and Environment Institute à l'Université Tufts.

² « Le problème, c'est que le monde réel ne s'est pas entièrement conformé aux hypothèses des économistes du commerce. Les critiques des accords commerciaux ont recueilli d'innombrables exemples à l'appui des effets négatifs des importations sur les salaires et l'emploi dans les collectivités touchées. De récents [travaux](#) empiriques menés par trois économistes universitaires – David Autor (MIT), David Dorn (Université de Zurich) et Gordon Hanson (UC-San Diego) – ont révélé que les critiques ont (parfaitement) raison. » [TRADUCTION]

- Les plus récentes perspectives économiques mondiales du FMI attribuant les inégalités croissantes depuis 2000, à la fois dans les pays développés et dans ceux en développement, à la structure du commerce mondial, à la chute des syndicats et à l'évolution technologique.

Le premier ministre Trudeau a admis que « la situation commerciale n'a pas été avantageuse pour tous [...] elle profite parfois uniquement au palier supérieur, et ce, dans toute économie³ » [TRADUCTION].

Compte tenu de l'incidence des accords axés sur les droits des investisseurs sur les inégalités et des nombreuses restrictions stratégiques qui ont été imposées à tous les ordres de gouvernement, nous demandons : « **Pourquoi le gouvernement du Canada cherche-t-il toujours à négocier un autre accord au moyen de ce cadre?** »

Trade Justice PEI croit que le Canada doit élaborer un nouveau cadre pour négocier les relations commerciales.

Nous ne croyons pas que la recherche exclusive d'encore plus d'exportations à n'importe quel prix par le truchement d'accords axés sur les droits des investisseurs constitue une politique réfléchie ou appropriée pour la prospérité économique de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Canada.

De plus, lorsque la croissance économique est faible et que les droits moyens sont peu élevés, la libéralisation du commerce entraîne des rendements décroissants.

Prochaines étapes

Il est temps de faire ce qui suit :

- Prendre une pause et arrêter de négocier des accords axés sur les droits des investisseurs.

Thomas Piketty, économiste français reconnu, *The Guardian UK*, 16 novembre 2016 : « [...] **la libéralisation du commerce ne devrait plus être le principal intérêt. Le commerce doit redevenir un moyen d'atteindre des objectifs plus nobles. Il n'aurait jamais dû devenir autre chose que ça.** » [TRADUCTION]

³ Si nous examinons les répercussions possibles des accords récents sur l'économie de l'Islande – les défis du secteur laitier et des économies rurales qu'il soutient, l'augmentation du coût des médicaments, l'incapacité de créer une solide politique entourant la transformation des fruits de mer et du poisson, l'incapacité de mettre en œuvre les politiques les plus efficaces sur les « aliments locaux » et les restrictions imposées au gouvernement local et touchant l'approvisionnement pour le secteur MESSS –, nous pouvons voir les dynamiques qui soutirent de l'argent à l'économie locale pour ensuite le rendre à l'élite et aux acteurs importants des marchés mondiaux.

- Réfléchir aux nouveaux principes organisationnels touchant le commerce au Canada en fonction des objectifs actuels de politique publique, du partage équitable des avantages commerciaux et du besoin urgent de se pencher sur les changements climatiques et le développement durable, y compris dans le domaine de l'agriculture. Il ne suffit pas de remanier le cadre actuel en modifiant les chapitres accessoires, en apportant des changements et en effectuant des mises à niveau. C'est le cadre et les valeurs fondamentales l'orientant qui sont inappropriés dans le monde d'aujourd'hui.
- Tenir compte de nouvelles politiques économiques qui ne s'inscrivent pas dans la vision néo-libérale des accords sur le commerce et qui s'harmonisent de plus près aux besoins de la communauté internationale, qui créeront de bons emplois au Canada et qui nous permettront d'avancer sur la voie du développement durable. Voici quelques exemples :
 - ❖ Un important investissement public dans une transition à grande échelle vers une économie exempte de carbone qui obtiendrait le soutien du public en garantissant que les collectivités canadiennes et leurs économies en tirent profit sur le plan de l'activité économique et des emplois.
 - ❖ Des politiques sur le commerce administré et des politiques industrielles canadiennes plus actives qui créeront plus d'emplois à valeur ajoutée dans le secteur manufacturier et aideront l'économie canadienne à conserver les emplois bien rémunérés.

La nécessité d'avoir une discussion sur le type de commerce que fera le Canada et les objectifs de politique publique que notre commerce devrait soutenir.

Il faut tenir une discussion provinciale et nationale sur la façon de construire un système commercial équitable et durable. Sur quelles valeurs fondamentales le système devrait-il être fondé? Après des mois de discussion et de tenue d'ateliers, Trade Justice PEI en est arrivé aux six principes organisationnels possibles suivants pour l'avenir du commerce.

DÉMOCRATIE

Les collectivités et les gouvernements locaux ont tous les droits de mettre en place des politiques dans l'intérêt du public, y compris d'amener les services et la production dans le domaine public.

DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE NEUTRE EN CARBONE

Les règles commerciales veillent à ce que le commerce soutienne la durabilité de l'environnement en favorisant des produits issus de techniques de fabrication, de culture ou d'élevage durables.

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Les avantages du commerce sont partagés de façon équitable. Les travailleurs reçoivent une partie équitable des avantages, et les mesures à cet égard ont préséance sur la libéralisation du commerce.

DROITS DES TRAVAILLEURS ET DROITS DE LA PERSONNE

Les règles commerciales soutiennent un régime global et international de protection des droits des travailleurs conçu en collaboration qui comprend des mécanismes d'application puissants et des pénalités strictes.

RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

La souveraineté alimentaire et les modèles durables touchant l'agriculture sont soutenus par les règles commerciales. La diversité de l'économie est importante.

PREMIÈRES NATIONS ET DROITS DES AUTOCHTONES

Le droit des peuples autochtones d'exercer leur pouvoir de consentement préalable en connaissance de cause en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail doit être respecté.

Partie 2

Comme nous sommes convaincus que le modèle de l'ALENA et des accords connexes est incompatible avec l'équité, la durabilité de l'économie et de l'environnement, nous présentons ce qui suit :

Gestion de l'offre

La gestion de l'offre a permis aux exploitants de fermes laitières du Canada et de l'Î.-P.-É. d'être assurés de récupérer leurs coûts de production et d'exploiter leurs entreprises sans toucher de subventions. Elle repose sur trois piliers : le contrôle des importations, la fixation des prix en fonction des coûts de production et la concordance de l'offre à la demande. Les fermes laitières soumises à la gestion de l'offre constituent l'un des piliers des collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Contrairement aux secteurs tournés vers les exportations, les fermes

laitières utilisent peu de pesticides et réalimentent nos sols agricoles en matières organiques et en nutriments. Par ailleurs, elles fonctionnent à une plus petite échelle que leurs homologues du monde industriel. Elles jouent un rôle écologique utile dans les campagnes. La gestion de l'offre est également bonne pour les consommateurs, qui ont accès à des quantités adéquates d'aliments sains, et pour l'environnement, puisque la nécessité de transporter les produits sur de longues distances est moindre.

Le président Trump a ouvertement manifesté son désir de renverser le système de gestion de l'offre du Canada, le qualifiant de « honteux » et l'accusant à tort pour les faibles prix du lait qui entraînent la faillite chez les producteurs laitiers américains. Cependant, même les agriculteurs américains ont qualifié cela de diversion, soulignant la réelle cause de leurs problèmes : l'offre excédentaire et les prix qui ne correspondent pas à leurs coûts de production.

Les négociateurs canadiens doivent défendre la gestion de l'offre et la capacité des producteurs laitiers canadiens de gagner leur vie décemment. Il s'agit d'une question de souveraineté alimentaire.

Les « chapitres » en matière de politique sociale ne rendent pas la politique commerciale équitabile, mais ils peuvent être des « déclencheurs » utiles

Comme mentionné précédemment, lors de sa création il y a trois ans, Trade Justice PEI a examiné les principaux aspects des accords commerciaux modernes, notamment les droits de propriété intellectuelle, la coopération réglementaire, les règles en matière d'approvisionnement, les règles contraignantes relatives à l'accès au marché, les dispositions liées au règlement des différends entre les investisseurs et l'État et l'interdiction des compensations. Nous avons exploré les nombreuses façons dont ils peuvent limiter la souplesse des politiques sociales.

Par conséquent, nous ne croyons pas que les chapitres accessoires existants contenus dans les limites du modèle actuellement utilisé pour les accords commerciaux ont le potentiel d'engendrer des changements importants quant à la politique sociale et environnementale tant que les principales dispositions relatives aux droits des investisseurs mentionnées précédemment demeurent. Nous croyons qu'une approche beaucoup plus audacieuse touchant la relation entre le commerce et la politique sociale est essentielle.

Des politiques pour lutter contre les changements climatiques, promouvoir le développement et l'agriculture durables, respecter les droits des Autochtones et promouvoir les droits des travailleurs doivent être établies dans le cadre d'accords généraux élaborés en collaboration, et les politiques et règles sur le commerce doivent être assujetties à ces régimes stratégiques généraux – il ne faut pas que ce soit le contraire, puisqu'on maintiendrait le statu quo actuel.

Les politiques faisant la promotion de l'égalité des sexes « dans le commerce » vont-elles simplement garantir que les entreprises placent une femme parmi leurs dirigeants? Cela ne changera en aucun point le régime commercial. Tout restera comme avant, et toutes les mêmes restrictions s'appliqueront aux politiques publiques ambitieuses. Un programme qui oblige les investisseurs à embaucher des femmes de la région qui exercent des métiers non traditionnels serait bien plus bénéfique pour les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard. Protéger la capacité du gouvernement du Canada à mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments serait aussi bien plus important.

On devrait élaborer un chapitre sur le travail qui accorde aux travailleurs et aux organisations de travailleurs des droits exécutoires de poursuivre les investisseurs qui déplacent leur production vers un endroit où les lois en matière d'environnement ou de travail sont plus laxistes, ou qui enfreignent les normes du milieu de travail et le droit de former un syndicat. Cependant, les décideurs doivent avoir le droit d'imposer d'importantes amendes et sanctions (plus particulièrement en ce qui a trait au droit de faire du commerce).

Retrait des dispositions sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) de l'ALENA

Nous sommes préoccupés par le déséquilibre de la structure des tribunaux du RDIE. Les tribunaux ne se prononcent que sur les droits des investisseurs de réaliser des bénéfices, et non sur les obligations des investisseurs d'observer le cadre d'une politique d'intérêt public largement soutenue. L'intérêt public n'est pas du tout servi par un processus décisionnel d'une telle étroitesse.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les politiques visant à protéger notre approvisionnement en eau, celles qui protègent nos secteurs côtiers et les zones écologiquement sensibles, et les moratoires sur la fracturation ou le forage du pétrole dans les eaux de l'Île pourraient être la cible de poursuites par des investisseurs étrangers.

En outre, les tentatives d'obtenir des indemnisations pour les Prince-Édouardiens en échange de l'exploitation de nos ressources par des investisseurs (par exemple, exiger des compensations en contrepartie d'investissements dans l'énergie éolienne) pourraient être contestées.

En tant que citoyens des Maritimes, nous connaissons trois cas survenus dans la région de l'Atlantique en vertu de l'ALENA qui illustrent l'effet dissuasif des dispositions investisseur-État.

En 2004, la population du Nouveau-Brunswick a élu un gouvernement qui avait promis d'instituer un régime public d'assurance-automobile. Les plans de mise en œuvre de ce régime ont été abandonnés après la menace d'une contestation liée à un RDIE en vertu de l'ALENA.

Quand une société américaine appelée Bilcon a poursuivi le Canada pour 300 millions de dollars parce qu'elle n'avait pas aimé la décision d'un comité mixte fédéral-néo-écossais d'évaluation environnementale qui avait déconseillé l'agrandissement majeur d'une carrière à Digby, en Nouvelle-Écosse, on lui a donné raison. Dans cette affaire, le membre du tribunal choisi par le Canada a explicitement déclaré dans sa décision dissidente que la décision aurait un effet paralysant sur les décisions des comités d'évaluation environnementale canadiens.

Quand Exxon-Mobil a intenté une poursuite contre Terre-Neuve relativement à la condition que la province imposait pour que la société pétrolière consacre une certaine somme à la recherche-développement dans la province en contrepartie de droits de forage, le tribunal du RDIE a statué non seulement que Terre-Neuve devait verser à la société un montant de 17,3 millions de dollars, mais qu'aussi longtemps que les lignes directrices sur la recherche-développement étaient en place, Terre-Neuve était en infraction constante et que les dommages et intérêts continueraient de s'accumuler. Cette décision n'est rien de moins qu'un « ordre d'abolir » la politique.

Services de santé et coûts des médicaments

L'objectif central de l'ALENA est la libéralisation du commerce par la réduction des obstacles aux échanges commerciaux. Les politiques publiques qui garantissent un contrôle public d'un service ainsi que les politiques qui cherchent à réglementer les services dans l'intérêt du public peuvent être perçues comme des obstacles au commerce. Cela est encore plus compliqué parce que, au Canada, l'aspect de la prestation du système de soins de santé fait qu'il est difficile de faire une distinction nette entre ce qui est public et ce qui est privé, tandis que les accords de commerce nécessitent une claire démarcation entre les deux modes de service.

La perte de souveraineté associée aux droits des investisseurs dans le cadre commercial actuel peut nuire à la capacité des administrations d'élaborer des stratégies efficaces en matière de santé de la population. Les entreprises peuvent empêcher l'entrée en vigueur de politiques de santé publique, notamment celles qui imposeraient des restrictions quant à la publicité pour l'alcool ou les cigarettes, ce qui pourrait avoir une incidence sur leurs ventes.

La réserve générale prévue à l'annexe II-C-9 de l'ALENA fournit une certaine protection pour les services de soins de santé. Il s'agit d'une réserve limitée et bien définie qui protège uniquement un service de soins de santé dans la mesure où il s'agit d'un service social établi ou maintenu à des fins publiques. Cette réserve doit être renforcée afin de permettre l'élaboration de nouveaux services publics, notamment un programme d'assurance-médicaments.

Protéger les Prince-Édouardiens d'autres augmentations du coût des médicaments

Le Canada ne doit pas céder à la pression d'harmoniser son système de brevetage des médicaments avec le système de brevetage des médicaments excessif des États-Unis. Cela

retarderait l'arrivée de médicaments génériques moins chers sur le marché, faisant ainsi grimper les prix. L'augmentation du coût des médicaments se répercuterait inévitablement sur les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques. Il y aurait une incidence grave sur la capacité des Canadiens de s'offrir des soins de santé de qualité.

Sous le gouvernement Mulroney, les Canadiens ont commencé à payer de 15 à 20 % de plus pour les nouveaux médicaments brevetés en échange d'une promesse d'innovation et de création d'emplois. Les prix élevés des nouveaux médicaments de marque au Canada nous coûtent, au moins, 2 milliards de dollars de plus par année. Les Canadiens n'obtiennent rien en retour de ces importantes concessions. Nos investissements sous forme de subventions diverses dans l'industrie des médicaments de marque sont maintenant deux fois plus élevés que les retombées engendrées.

Changements climatiques

Nous appuyons le retrait de la règle de proportionnalité relative aux ressources énergétiques qui, telle qu'elle est, constitue un obstacle à la transition du Canada vers des sources d'énergie de remplacement et nuit à notre capacité de respecter nos engagements en matière de lutte contre les changements climatiques.

Compte tenu de l'énorme tâche de faire face efficacement aux changements climatiques, il est également essentiel que les collectivités locales bénéficient de bonnes politiques sur le climat. Les règles sur le commerce doivent être changées afin que le gouvernement puisse mettre en place des politiques qui procurent des avantages locaux découlant de projets d'énergie de remplacement et d'autres politiques destinées à réduire les émissions de carbone de la collectivité. Sans l'engagement des collectivités à travers le Canada, nous ne réussirons pas. Cela est très vrai pour l'Î.-P.-É. où les collectivités demandent fort raisonnablement que l'énergie éolienne soit accompagnée d'avantages économiques et que des politiques d'« achat local » soient mises en place s'il est attendu qu'elles soutiennent les projets.

Les règles en matière d'approvisionnement de l'ALENA doivent permettre aux gouvernements d'utiliser des exigences relatives aux « achats écologiques » et également garantir que des exigences en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux soient permises.

La souplesse au chapitre des politiques est une composante clé de la démocratie et du développement d'un environnement durable. Le développement durable est un processus dynamique. Si nous voulons réussir à relever le défi que posent les changements climatiques, il faut être capable de s'adapter et de changer.